

**Séance ordinaire du
13 janvier 2020**

Séance ordinaire du Conseil municipal tenue aux lieu et heure habituels à laquelle sont présents monsieur le maire Francis St-Pierre, madame la conseillère Vanessa Lepage-Leclerc, messieurs les conseillers Jean-Denis Bernier, Simon Dubé et David Leblanc.

Messieurs les conseillers Yve Rouleau et Francis Rodrigue sont absents.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte.

Monsieur Alain Lapierre, directeur général, agit à titre de secrétaire de la séance.

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Jean-Denis Bernier et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2020-01-01 ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES 2 ET 9 DÉCEMBRE 2019

Attendu que les photocopies des procès-verbaux des 2 et 9 décembre 2019 ont été adressées à chacun des élus qui en ont pris connaissance avant la présente assemblée, il est proposé par monsieur Simon Dubé et résolu à l'unanimité que le directeur général soit dispensé d'en donner lecture et que les procès-verbaux soient adoptés dans leur forme et teneur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2020-01-02 ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE DÉCEMBRE 2019

Il est proposé par monsieur David Leblanc et résolu à l'unanimité que les comptes à payer du mois de décembre 2019 au montant de 75 911,48 \$ soient acceptés.

La liste est classée aux archives sous la cote « Comptes à payer, année 2019 ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2020-01-03 ACCEPTATION DES INCOMPRESSIBLES DU MOIS DE DÉCEMBRE 2019

Il est proposé par madame Vanessa Lepage-Leclerc et résolu à l'unanimité que les dépenses incompressibles et les comptes payés durant le mois de décembre 2019 au montant de 738 546,82 \$ soient acceptés.

La liste est classée aux archives sous la cote « Incompressibles, année 2019 ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR L'ORDRE DU JOUR

Le maire procède à la période de questions.

RÉS. 2020-01-04 PERMANENCE D'UN EMPLOYÉ DE VOIRIE

Attendu que la période de probation de monsieur Steve Proulx est complétée et que ce dernier répond à nos attentes;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-Denis Bernier et résolu à l'unanimité d'accorder la permanence à monsieur Steve Proulx à compter du 7 janvier 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2020-01-05 AUTORISATION À VERSER UNE PARTIE DE LA RETENUE SPÉCIALE – PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC

Il est proposé par monsieur Simon Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement à l'entreprise Banville et Coulombe inc. de 45 000 \$ plus taxes représentant une partie de la retenue spéciale pour les travaux du prolongement du réseau d'aqueduc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2020-01-06 PROJET DE LOI N^o 48 (FISCALITÉ AGRICOLE)

Considérant le dépôt à l'Assemblée nationale, le 5 novembre 2019, du projet de loi n^o 48, *Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles*;

Considérant que le projet de loi aurait pour effet de plafonner l'évaluation foncière agricole;

Considérant que le projet aurait un impact direct important sur les finances des municipalités;

Considérant que le projet de loi représenterait une atteinte à l'autonomie municipale;

Considérant que le projet de loi induirait une iniquité entre les contribuables municipaux;

Considérant que pour récupérer les revenus fiscaux perdus, les municipalités devraient taxer davantage les autres classes de contribuables;

Considérant que le projet de loi favorisera les intégrateurs et donc le modèle d'agriculture industrielle;

Considérant que le projet de loi pourrait, à terme, contribuer à la dévitalisation des communautés agricoles et donc affecter l'occupation du territoire au Québec;

Considérant que ce projet de loi ne favorisera pas le développement des activités agricoles, un des fondements de la vitalité économique des régions du Québec;

Considérant que le gouvernement du Québec devrait adopter des politiques favorisant l'occupation du territoire plutôt que des réformes mal avisées qui affecteront le développement des régions;

En conséquence, il est proposé par monsieur David Leblanc et résolu à l'unanimité :

Que la municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard :

- **Exprime** son désaccord avec le projet de loi n° 48 dans sa forme actuelle;
- **Demande** au gouvernement d'entendre le message des municipalités du Québec et de s'engager plutôt dans une démarche commune avec les municipalités pour trouver une solution durable au problème de la fiscalité agricole;

De transmettre copie de la présente résolution aux membres de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles de l'Assemblée nationale; au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. André Lamontagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M^{me} Andrée Laforest, à la ministre régionale Marie-Ève Proulx, au député Harold Lebel ainsi qu'à la Fédération québécoise des municipalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2020-01-07 ACHAT DU TERRAIN 3 200 276-P

Attendu que nous devons aménager une virée pour les camions de déneigement à la suite de la fin d'une entente existante;

Attendu qu'une entente est intervenue avec le propriétaire du terrain portant le numéro de lot 3 200 276-P;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-Denis Bernier et résolu à l'unanimité l'autorisation de faire l'acquisition du lot 3 200 276-P ayant une superficie de 562 mètres carrés au prix de 2 000 \$.

Il est de plus résolu d'autoriser le maire et le directeur général à signer le contrat afférent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONDOLÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL À LA FAMILLE DE MONSIEUR ROGER ROY

Le conseil municipal tient à transmettre ses condoléances à la famille de monsieur Roger Roy décédé le 23 décembre 2019. Monsieur Roy a été maire de la municipalité de 1972 à 1979.

CONDOLÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL À LA FAMILLE DE MADAME SIMONE HOVINGTON-HUDON

Le conseil municipal tient à transmettre ses condoléances à la famille de madame Simone Hovington-Hudon décédée le 11 janvier 2020. Madame Hovington-Hudon était la belle-mère de monsieur Yve Rouleau.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire procède à la période de questions.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition du président, la séance est levée.

Francis St-Pierre, maire

Alain Lapierre, directeur général